Fédération culturelle de la Francophonie manitobaine

Procès-Verbal
De 39e Assemblée générale annuelle hybride
Le 22 novembre 2025

L'École communautaire Gilbert-Rosset
108, avenue Bériault
Saint-Claude, MB

1	Janine Grift	Saint-Léon
2	Julie Legal	Saint-Jean-Baptiste
3	Ginette Vincent	Châteauguay
4	Danic Smith	Sainte-Anne
5	Anaïs Ratté	Île-des-Chênes
6	Danielle Balcaen	Île-des-Chênes
7	Stéfane Le Moullec	Lourdes
8	Mariella Meza	Lourdes
9	Thérèse Caillier	Saint-Léon
10	Carole Lavack	Sainte-Anne
11	Gisèle Rondeau	Somerset
12	Karine Métivier	Saint-Claude/Haywood
13	Lise Poiron	Saint-Claude/Haywood
14	Cédelynne Lachance	La Broquerie
15	Roland Gagné	Saint-Pierre-Jolys
16	Joël Fouasse	Saint-Malo
17	Carmelle Noël	Lorette
18	Lina Legal	Saint-Adolphe

1. Ouverture officielle de l'assemblée 14H38
   Prop2025-01 « Que l'assemblée annuelle des membres de la FCFM soit ouverte. »
   Proposé par: Lise Poiron
   Appuyé par: Anaïs Ratté
   Proposition adoptée

2. Élection de la présidence d'assemblée et d'élection
   Prop2025-02 « Que DIANE POIRON-TOUPIN soit le président d'assemblée et d'élections pour la 39 e assemblée générale annuelle. »
   Proposé par: Lise Poiron
   Appuyé par: Thérèse Caillier
   Proposition adoptée

3. Adoption de l'ordre du jour
   Prop2025-03 « Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »
   Proposé par: Danic Smith
   Appuyé par: Gisèle Rondeau
   Proposition adoptée

4. Adoption du procès-verbal de la 38e 'assemblée générale annuelle, 23 novembre 2024.
   Prop2025-04 « Que le procès-verbal de la 38e Assemblée générale annuelle tenue le 23 novembre 2024 soit adopté avec les modifications apportées. »
   Proposé par: Ginette Vincent
   Appuyé par: Lise Poiron
   Proposition adoptée

5. Rapport de la présidence
   La présidente du conseil d'administration, Janine Grift, dépose son rapport à titre d'information.

6. Rapport de la direction
   Le directeur général, Edouard Lamontagne, dépose son rapport à titre d'information.
   Prop2025-05 « Que le rapport de la présidence et de la direction générale soient reçus à titre d'information. »
   Proposé par: Danic Smith
   Appuyé par: Karine Métivier
   Proposition adoptée

7. Rapport de l'audit financier pour l'année fiscale 2024-2025 22:13
   Edouard présent le rapport et répond aux questions.
   Prop2025-06 « Que les États financiers de Talbot & Associés pour l'année fiscale 2024-2025 soit reçu tel que présenté. »
   Proposé par: Lise Poiron
   Appuyé par: Cédelynne Lachance
   Proposition adoptée

8. Nomination des vérificateurs pour l'année 2025-2026
   Prop2025-07 « Que la firme Talbot & Associés soit retenue pour la vérification de l'année 2025-2026. »
   Proposé par: Stéfane Le Moullec
   Appuyé par: Carmelle Noël
   Proposition adoptée

9. Cotisation pour l'année 2026-2027
   Prop2025-08 « Que la cotisation demeure à 100$ par comité culturel pour l'année 2026-2027 ».
   Proposé par: Anaïs Ratté
   Appuyé par: Danielle Balcaen
   Proposition adoptée

10. Élection au conseil d'administration
    PROP 2025 - 09 « Que le mandat de Janine Grift soient prolongés d'un an pour se terminer en 2026 plutôt qu'en 2025 afin d'assurer une stabilité au sein du conseil d'administration de la FCFM lors de la transition de rôles. ».
    Proposé par: Danis Smith
    Appuyé par: Carmelle Noël
    Proposition adoptée

    Prop2025-10 « Que le CA soit chargé de combler le poste vacant aussitôt que possible. »
    Proposé par: Anaïs Ratté
    Appuyé par: Thérèse Caillier
    Proposition adoptée

11. Rapport des propositions
    DIANE confirme que la présidente n'a reçu aucune proposition le 15 novembre étant la date butoir.

12. Autres :

    a. Présentation et adoption de la politique de Fonds de réserve
       Prop2025-11 « Que la politique de Fonds de réserve soit adoptée. »
       Politique en annexe
       Proposé par: Danielle Balcaen
       Appuyé par: Danic Smith
       14 pour, 0 contre, 0 abstentions
       Adopté
    b. Présentation et adoption des changements au Statuts et règlements
       Prop2025-12 « Que l'assemblée adopte la clause suivante qui sera rajoutée aux Statuts et règlements : à l'article 20 — Durée des mandats : Pas plus qu'un des trois rôles du conseil exécutif (la présidence, la vice-présidence ou le secrétaire/trésorière) ne peut terminer leur mandat dans la même année. »

       Une discussion a eu lieu. On a fait quelques suggestions de reformuler la proposition. La proposition modifier suivante a été votée :
       Prop2025-12 « Que l'assemblée adopte la clause suivante qui sera

rajoutée aux Statuts et règlements : à l'article 20 — Durée des mandats : Dans la mesure du possible, pas plus qu'un des trois rôles du conseil exécutif (la présidence, la vice-présidence ou le secrétaire/trésorière) ne peut terminer leur mandat dans la même année. »

Proposé par: Stéfane Le Moulles
Appuyé par: Carole Lavack
6 pour, 5 contre, 7 abstentions
Proposition rejetée
Le CA réévoluera la proposition au cours de l'année et le présentera au prochain AGA.

13. Levée de l'assemblée 15H46
    Proposé par: Lise Poiron

Janine Grift - Présidente: